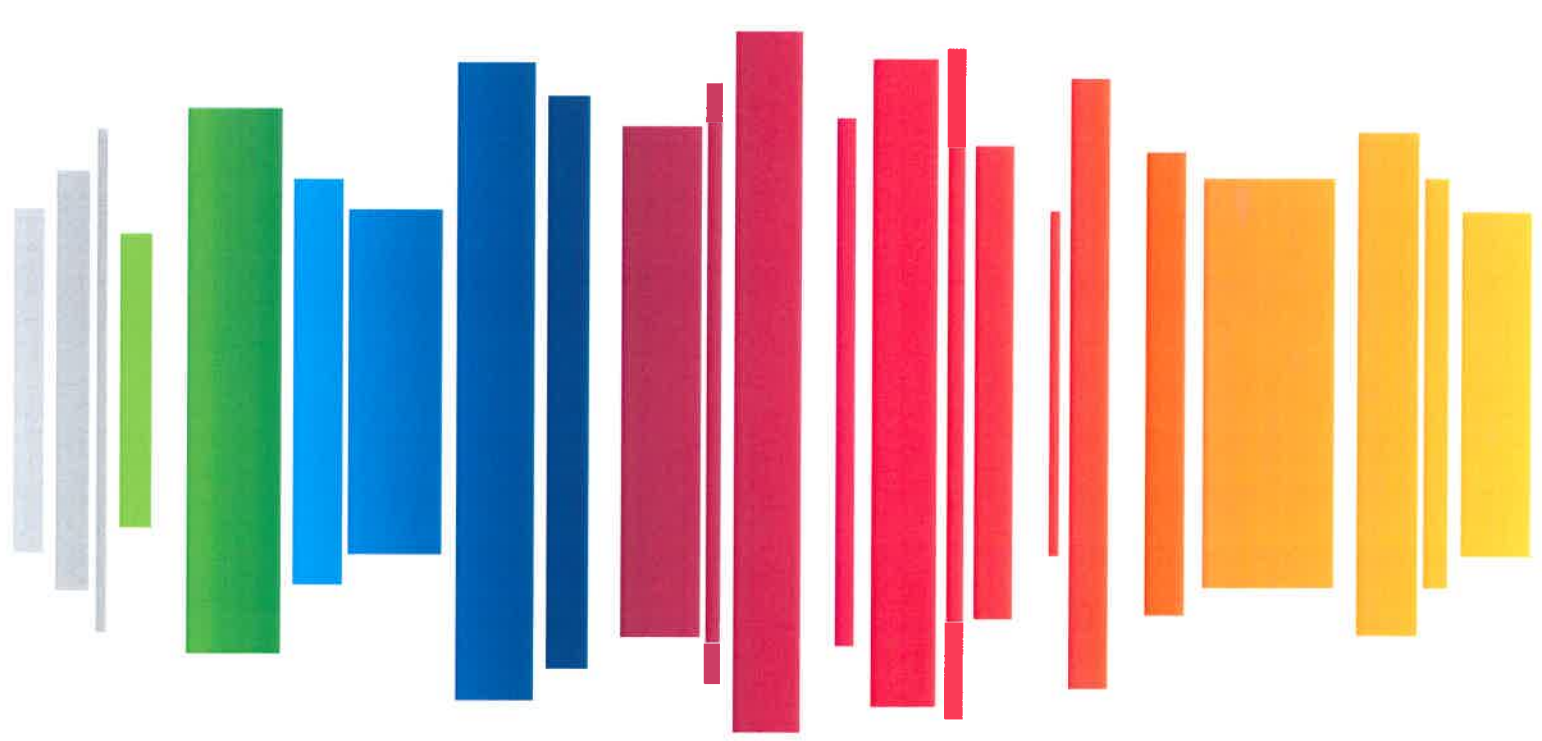




# Rapport de transparence

Exercice clos le 31 décembre 2016

Groupe EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST



# Sommaire

<b>Préambule.....</b>	<b>1</b>
<b>Présentation de Kreston International LTD.....</b>	<b>2</b>
Couverture géographique et principaux chiffres.....	2
Métiers.....	2
Gouvernance.....	3
<b>Présentation du réseau EXCO.....</b>	<b>4</b>
Couverture géographique et principaux chiffres.....	4
Structure juridique.....	5
Métiers.....	5
Gouvernance.....	5
Respect des règles d'indépendance et de prévention des conflits d'intérêts.....	6
Formation continue.....	6
Qualité technique des travaux.....	7
Outils.....	7
Logiciel d'audit.....	7
Base Audit sous Intranet.....	7
<b>Présentation du cabinet Exco Fiduciaire du Sud-Ouest.....</b>	<b>8</b>
Historique et activités.....	8
Structure juridique et capital.....	9
Gouvernance.....	9
Représentation dans les instances professionnelles.....	10
Ressources humaines.....	10
Effectifs du cabinet et nombre d'associés.....	10
Recrutement.....	10
Politique de formation.....	11
Information sur les bases de rémunération des associés.....	11
Gestion des risques.....	11
Indépendance, intégrité et objectivité.....	11
Qualité des dossiers de travail.....	12
Contrôles qualité.....	12
Activité d'audit légal.....	13
Indicateurs financiers clefs.....	13
Mandats EIP.....	13
 Déclaration du Président relative à l'indépendance et à la formation.....	 14

# Préambule

Conformément à l'article R.823-21 (*modifié par Décret n°2016-1026 du 26 juillet 2016-art. 83*), les commissaires aux comptes désignés auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement publient sur leur site internet un rapport de transparence, relatif notamment à leur propre structure, établi conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

# Présentation de Kreston International LTD

EXCO, réseau indépendant français structuré de cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil, est membre du réseau international KRESTON INTERNATIONAL LTD.

EXCO a rejoint le réseau KRESTON INTERNATIONAL en 2008.

## ■ Couverture géographique et principaux chiffres

KRESTON INTERNATIONAL est un réseau mondial de cabinets comptables, d'audit et de sociétés de conseil qui sont chacun des entités légales spécifiques et indépendantes. KRESTON INTERNATIONAL est présent dans plus de 110 pays et compte désormais quelques 23 000 collaborateurs et associés.

Créé il y a une quarantaine d'années, KRESTON INTERNATIONAL est classé parmi les premiers réseaux mondiaux.



## ■ Métiers

Les principaux métiers de KRESTON INTERNATIONAL peuvent être résumés ainsi :

- Expertise comptable et Audit,
- Fiscalité d'entreprise et personnelle,
- Corporate Finance et restructuration,
- Management du risque,
- Conseil.

## ■ Gouvernance

La gouvernance est constituée d'un conseil d'administration composé de 10 membres dont EXCO fait partie et qui se réunit au moins une fois par an. La présidence de KRESTON INTERNATIONAL a été assurée par Monsieur Franck Parker, Directeur Général d'EXCO, de septembre 2012 à décembre 2015.

# Présentation du réseau EXCO

## ■ Couverture géographique et principaux chiffres

Les membres du réseau EXCO sont des cabinets implantés en France, dans les Dom Tom et dans 12 pays d'Afrique francophone. Certains cabinets français membres du réseau disposent de bureaux installés à l'étranger (*Maroc, Pologne, Portugal ...*).

Avec un chiffre d'affaires 2016 de l'ordre de 170 Millions d'euros dont 155 Millions d'euros réalisés en France, le réseau EXCO compte environ 2 400 personnes dont près de 185 associés.



**EXCO est le sixième cabinet d'Audit, d'Expertise Comptable et de Conseil en France en consolidation de tout le réseau français**



**EXCO est le premier réseau de cabinets indépendants d'audit, d'expertise et de conseil en France représenté dans les principales métropoles régionales.**

## ■ Structure juridique

Le réseau EXCO a, à sa tête, une Société par Actions Simplifiée au capital de 46 000 euros détenu, à parts égales, par les membres du réseau.



## ■ Métiers

Les métiers du réseau EXCO sont ceux de la sphère de l'audit, de l'expertise-comptable, et du conseil.

La vision du réseau EXCO sur ses métiers est :

- d'anticiper pour mieux accompagner ses clients,
- de structurer avec exigence les outils et les méthodes,
- de garantir un niveau optimal de sécurité et de qualité.

## ■ Gouvernance

La stratégie du réseau est définie par un Comité Directeur composé de 23 Associés, représentant chaque cabinet membre du réseau.

Le principe partagé est « d'un homme, une voix » au sein du Comité Directeur, organe de décision du Réseau.

Un Bureau Exécutif, composé de six membres élus, est chargé de mettre en œuvre la stratégie du réseau.

Ces deux structures sont présidées par un Associé du réseau, élu par le Comité Directeur. Monsieur Pierre Vieillard est le Président en fonction et il est assisté du Directeur Général, Monsieur Franck Parker ainsi que d'une équipe de permanents couvrant les domaines suivants pour l'ensemble des cabinets membres :

- Secrétariat,
- Administration et formation,
- Développement commercial et marketing,
- Nouvelles technologies de l'information et des communications.

Chaque cabinet participe à la politique et à la vie du réseau en s'impliquant dans les diverses commissions de travail organisées par départements métiers, par secteurs ou produits :

- Département Expertise-comptable
- Département Audit
- Département Social - RH
- Département Juridique et Fiscal
- Commission Automobile
- Commission Association
- Commission Franchise
- Commission Pharmacie
- Commission Secteur public

Ces groupes animés par des Experts Exco constituent de véritables cellules de R&D et des garants d'efficience pour nos clients et nos équipes.

## ■ Respect des règles d'indépendance et de prévention des conflits d'intérêts

Pour couvrir le processus d'acceptation d'un mandat, le réseau EXCO a défini et mis en place une procédure permettant d'identifier et de répondre aux différents risques rencontrés en terme d'incompatibilité ou de problématique d'indépendance.

Le responsable de la Division Ethique du Département Audit en charge de la gestion des conflits d'intérêt a pour rôle de veiller au bon fonctionnement de la procédure et à la mise en place des procédures de sauvegarde en cas de conflit d'intérêts décelé.

## ■ Formation continue

Le réseau définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part, et des demandes des cabinets d'autre part.

Le réseau organise chaque année une « School » d'intégration à destination des nouveaux entrants dans les cabinets du réseau. Cette session permet aux collaborateurs de s'approprier la méthodologie EXCO et ses outils.



## ■ Qualité technique des travaux

La qualité technique des travaux réalisés par les membres du réseau EXCO est assurée par une organisation ad hoc basée, comme précisé infra, sur des Départements Métiers.

Le Département Audit (DA) du réseau EXCO est constitué :

- d'une Division Qualité dotée d'un Responsable et d'un Animateur,
- d'une Division Ethique/Indépendance dotée d'un Responsable et d'un Animateur,
- et d'une Division Technique dotée d'un Responsable et d'un Animateur.

Des correspondants du DA ont été désignés au sein de chaque cabinet du réseau.

Le réseau a mis en place un système de contrôle qualité pour s'assurer de l'efficacité continue des procédures et teste périodiquement ces procédures en exerçant une surveillance officielle à l'égard des dossiers d'audit gérés par les cabinets du réseau.

Au-delà des procédures Qualité et d'Indépendance, le DA a pour objet d'assurer une veille et une assistance technique, des formations appropriées et une mutualisation du savoir-faire et des compétences.

## ■ Outils

Le réseau EXCO a développé une démarche d'Audit commune, des méthodes et des outils transversaux.

### ✓ Logiciel d'audit

L'année 2016 est l'année du déploiement d'une nouvelle application informatique. La solution retenue, CASEWARE, progiciel d'audit du réseau KRESTON, est le numéro 1 des logiciels d'audit avec plus de 300 000 utilisateurs dans le monde.

Cet outil, tout en permettant de parfaitement respecter l'approche par les risques et les NEP afférentes, permet de travailler en équipe par une synchronisation, en temps réel des données.

### ✓ Base Audit sous Intranet

Des applications sous l'intranet sont disponibles par l'ensemble des Cabinets et permettent aussi bien d'échanger des informations que d'assurer une veille réglementaire. Deux espaces sont dédiés à l'activité Audit des cabinets avec une **Base Vie du Métier Audit** comprenant notamment :

- La gestion du Département,
- Des procédures techniques,
- De la veille et de la documentation,
- De l'assistance technique.

Et une **Base Support Audit** qui met à disposition des cabinets du réseau EXCO tous les supports permettant de respecter les Normes et Procédures.

# Présentation du cabinet Exco Fiduciaire du Sud-Ouest

## ■ Historique et activités

Fondé il y a plus de 70 ans, EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST s'est développé sur tout le Grand Sud-Ouest de la France de Bordeaux à Montpellier, le siège étant situé à Toulouse. La société et ses filiales comptent à ce jour près de 700 collaborateurs dont plus de 60 Experts-comptables et Commissaires aux Comptes, pour un chiffre d'affaires HT consolidé de l'ordre de 46 Millions d'euros (chiffres 2016).



EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST a développé des compétences en interne et dispose d'experts et de départements spécialisés, notamment dans les domaines suivants :

- Audit et Commissariat aux Comptes,
- Transition IFRS,
- Expertise et Conseil,
- R.S.E.,
- Droit des sociétés et des contrats,
- Droit Social,
- Organisation d'entreprise,
- Financement de haut de bilan,
- Compréhension des systèmes informatisés,
- Ingénierie fiscale et financière

## ■ Structure juridique et capital

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST est une Société par Actions Simplifiée au capital de 1 934 760 euros qui compte plusieurs filiales :

- Aquitaine Expertise, société d'expertise comptable
- A2C Exco, société d'expertise comptable
- Estrade Marcou, société de commissariat aux comptes
- Exco Mayran, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
- Exco Somogec, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
- Exco Soroste, société de commissariat aux comptes
- Exco Ecaf, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
- BRG Audit Associés, société de commissariat aux comptes
- Exco Languedoc, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
- Conseil Entreprise, société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
- Conseil Entreprise Méditerranée, société d'expertise comptable
- A2A Formation, société de formation professionnelle continue
- M'RSE, société de conseil en RSE et développement durable

L'exercice social de ces sociétés commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

Le capital social d'EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST est détenu par un holding dans lequel sont associés 38 experts comptables, pour la plupart également commissaires aux comptes, dans lequel les décisions sont prises selon le principe d'« un homme, une voix ».

## ■ Gouvernance

Le cabinet EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST est présidé par Monsieur Christian DUBOSC.

Les principaux organes de décision au sein de cette structure sont constitués de :

- un Directoire, qui se réunit tous les mois,
- un Comité Exécutif, qui se réunit en moyenne 4 fois par an,
- une Assemblée des associés, qui se réunit au minimum 2 fois par an.

## ■ Représentation dans les instances professionnelles

Afin de pouvoir bénéficier des dernières et meilleures pratiques, documents et informations professionnels et d'influer, autant que faire se peut, sur la doctrine, les dirigeants d'EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST se sont, depuis longtemps, fortement impliqués dans la vie de nos institutions. Ainsi :



**Jean-Marie FERRANDO**, membre du Directoire d'**EXCO FSO**, a été Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse et Vice-Président du Bureau National de la C.N.C.C et, à deux reprises, Vice-Président National de l'Institut Français des Experts Comptables, responsable du commissariat aux comptes.  
Actuellement, Président du Comité des Risques Professionnels de la C.N.C.C.



**Pierre GOGUET**, Président du Directoire de notre filiale de Bordeaux, a été Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux, et membre du Bureau National de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (C.N.C.C), actuellement Président de CCI FRANCE.



**Philippe LAFARGUE**, membre du Directoire d'**EXCO FSO** et de notre filiale de Bordeaux, a été Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux en 2015 et 2016.

## ■ Ressources humaines

### ✓ Effectifs du cabinet et nombre d'associés

Le groupe EXCO Fiduciaire du Sud-ouest compte près de 700 collaborateurs, dont près de 60 intervenants dans l'activité audit.

Le cabinet dénombre 38 associés dont près de trois-quarts interviennent sur des missions d'audit légal.

### ✓ Recrutement

Diplômés d'écoles de commerce ou de l'université, les associés et collaborateurs d'EXCO ont un niveau de formation supérieur le plus souvent complété par les cursus d'expertise comptable et de commissariat aux comptes auquel notre cabinet attache une importance toute particulière. Nos intervenants sont ensuite affectés à des secteurs d'activité particuliers sur lesquels ils développent leur expertise.

Anticiper et appliquer les évolutions techniques et réglementaires nécessite la mise en œuvre de plans annuels de formation pour enrichir le niveau de compétence de nos collaborateurs.

Les programmes de formation interne visent notamment :

- l'actualisation permanente des connaissances dans les domaines comptable, juridique, réglementaire et la maîtrise de la méthodologie de conduite de mission,
- l'acquisition de nouvelles compétences,
- l'approfondissement de savoir-faire spécialisés par secteurs d'activités.

Une évaluation individuelle a lieu lors d'un entretien individuel afin notamment de valider les objectifs fixés lors de la saison précédente et de fixer des nouveaux objectifs.

Ce processus d'évaluation permet d'apporter les informations nécessaires à la prise de décision en matière d'organisation, de formation, d'évolution de carrière et de rémunération.

### ✓ **Politique de formation**

Comme ci-avant mentionné, les aptitudes et les compétences sont acquises et développées par la formation professionnelle continue, l'expérience sur le terrain et le cas échéant l'encadrement par du personnel professionnel plus expérimenté.

Un programme de formation annuel est développé pour chaque membre du personnel selon ses besoins, exprimés lors de l'entretien professionnel.

Outre les actions de formation, les équipes opérationnelles disposent d'une documentation appropriée permettant de formaliser les dossiers d'audit et de valider les options envisagées lors de l'arrêté des comptes au regard des derniers textes légaux et réglementaires.

Les associés du cabinet respectent l'obligation de formation de 120 heures sur 3 ans dont 20 heures au moins sont accomplies au cours d'une même année et 60 heures consacrées aux domaines suivants : la déontologie du commissaire aux comptes, les normes d'exercice professionnel, les bonnes pratiques professionnelles identifiées et la doctrine professionnelle, les techniques d'audit et d'évaluation du contrôle interne, le cadre juridique de la mission du commissaire aux comptes et les matières comptables, financières, juridiques et fiscales.

### ✓ **Information sur les bases de rémunération des associés**

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de la réalisation des objectifs, à la fois individuels et collectifs.

Il n'existe aucune rémunération directement ou indirectement liée au volume géré, au chiffre d'affaires ou à la marge d'exploitation réalisée par chaque associé.

## ■ **Gestion des risques**

### ✓ **Indépendance, intégrité et objectivité**

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Nous nous conformons également en matière d'indépendance aux règles, règlements et interprétations du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, de l'AMF (*Autorité des Marchés Financiers*) et de la CNCC (*Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes*).

Le cabinet a mis en place des procédures destinées à éviter des situations de conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance en son sein. Nous exigeons que tous ses collaborateurs accomplissent leurs responsabilités avec un haut niveau d'intégrité et d'objectivité et qu'ils n'aient aucun lien personnel, financier, professionnel ou autre avec les clients.

Tous les salariés intervenant sur des dossiers de commissariat aux comptes signent un engagement d'indépendance et de respect des règles déontologiques en vigueur dans notre profession. Ces attestations sont renouvelées tous les ans.

Par ailleurs, conformément au code de déontologie, nous respectons la rotation des associés signataires sur les mandats EIP, rotation que nous gérons sur la base audit propre au cabinet.

La désignation du ou des associés signataires des entités entrant dans le cadre de cette rotation appartient strictement au Président du Groupe.

### ✓ **Qualité des dossiers de travail**

Tous les intervenants en audit disposent du progiciel d'audit réseau, CASEWARE, en phase de déploiement sur l'exercice 2016.

Par ailleurs, un manuel de procédure en ligne sur notre propre base métier consigne l'ensemble des procédures et, le cas échéant, supports d'audit spécifiques venant en complément de ceux mis à disposition par le réseau. Ce manuel est mis à jour au moins une fois par an et des communications écrites sont adressées aux auditeurs à chaque fois que l'actualité le nécessite.

### ✓ **Contrôles qualité**

#### ➔ Contrôles internes

Notre exigence de qualité interne repose sur :

#### ▪ *La supervision active de l'associé signataire*

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (*supervision, fin de mission, contrôle de l'annexe, événements post clôture, vérifications spécifiques ...*).

#### ▪ *La révision indépendante*

Cette révision est effectuée par un associé indépendant de l'équipe d'audit préalablement à la formulation de l'opinion. Elle s'applique aux dossiers d'Entités d'Intérêts Publics ainsi qu'aux derniers dits « opinion difficile ».

#### ▪ *Le contrôle qualité à posteriori*

Il permet de vérifier la bonne application des procédures et des normes d'exercice professionnel.

A l'issue de ces contrôles, le responsable qualité produit un rapport de synthèse présenté au département d'audit en vue d'élaborer un plan d'action pour l'exercice à venir.

➔ Contrôles externes

Le cabinet bénéficie de contrôle qualité EXCO ainsi que de contrôles émanant du H3C.

Le dernier contrôle H3C date de Juillet 2015.

## ■ Activité d'audit légal

✓ **Indicateurs financiers clefs**

Chiffre d'affaires du cabinet	45,5 M€
Dont chiffre d'affaires audit légal	5,1 M€
Dont chiffre d'affaires expertise comptable	37,1 M€
Dont chiffre d'affaires conseil	2,6 M€
Dont chiffre d'affaires autre	0,7 M€
Capitaux propres	14,6 M€
Total du bilan	52,0 M€

✓ **Mandats EIP**

➔ **Mandats APE**

- SOGECLAIR



- COURTOIS SA



- FERMENTALG



➔ **Mandat d'établissements de crédits**

- BANQUE COURTOIS



➔ **Mutuelle**

- MUTAERO



- SUD-OUEST MUTUALITE



## Déclaration du Président relative à l'indépendance et à la formation

Je confirme, en application des dispositions prévues à l'article R.823-21 du code de commerce renvoyant aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014 que :

✓ le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance décrit dans le présent rapport est appliqué à l'ensemble des collaborateurs intervenant directement ou indirectement auprès des clients dont nous certifions les comptes. Ce dispositif fait l'objet de vérifications internes régulières ;

✓ le dispositif de contrôle de la qualité des missions d'audit décrit dans ce rapport est mis en œuvre afin de garantir une gestion des risques appropriés ;

✓ la politique de formation continue du cabinet prend en compte le respect des dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du code de commerce.

Fait à Toulouse, le .....  
Christian DUBOSC  
Président

*28 Mai 2017*